



SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 18 décembre 2019 à 18h00, après convocation légale

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

Etaient présents :

M. THOUVENIN J.-Marie	M. ZENNER Bernard	M. HERGAT Michel	M. BARBE Jérôme
M. BALCERZAK Roland	Mme CONTRERAS Céline	M. PETERMANN Mathieu	M. BAUR Denis
M. DI BARTOLOMEO R	Mme FRIIO Marie-Rose	M. PHILIPPE Lionel	M. LORENTZ Maurice
M. NOEL Guy	Mme CEDAT-VERGNE N.	M. LA VAULLEE J.-Pierre	M. LEUBE Michel
M. VOUIN Jean-Pierre	M. VUILLEMARD Patrick	M. ANDRE René	M. BECKER Patrick
M. FERRERO Marc	M. GANDECKI Claude	Mme RENAUX Patricia	M. SAPIN Bruno
M. SCHITZ Denis	M. WALTER Jean-Marie	Mme BEY Michèle	M. FRIJO Antoine
M. GREINER Philippe	M. HEYERT Jean-Marc	M. HOLSENBURGER A.	M. JURCZAK Serge
Mme KHAMASSI Kheira	M. LAVAUT José	M. MEDVES Jean-François	M. PERON Patrick
Mme SPERANDIO F.	M. TOCZEK Jean-Paul		

Procurations :

M. CINO Frédéric	a donné procuration à	M. JURCZAK Serge
M. BOGUET Henri		M. ANDRE René
M. LOUIS Jean-Charles		M. BECKER Patrick
M. CHRISTNACKER D.		Mme RENAUX Patricia
M. MIZZON Jean-Marie		M. SCHREIBER Roger
Mme ZYDEK Christine		M. NOEL Guy
Mme BRIER Marcelle		M. SAPIN Bruno
M. OCTAVE Henri		M. MEDVES Jean-François

Absents excusés :

M. KLOP Jean	M. LEBOURG Gérard	M. PERLATI Daniel
M. SZUREK Michel	Mme SASSELLA Sylvie	M. LANGENFELD Guy
M. IORIO Antoine		

Absents non excusés :

M. LATTWEIN Jean-François	M. WANNINGER J.-Marc	M. DORVEAUX Lionel
Mme FICARRA Béatrice	M. BROUILLET Laurent	

La séance débute à 18h12.

Début de la séance :

Membres en exercice : 58
Présents : 33
Procurations : 8
Absents : 17

Installation de Mme BEY au point 2. Arrivée de M. GREINER au cours du point 3

A partir du point 3 :

Membres en exercice : 59
Présents : 35
Procurations : 8
Absents : 16

Au cours du point 4, sortie de M. BAUR

A partir du point 4 :

Membres en exercice : 59
Présents : 34
Procurations : 8
Absents : 17

A partir du point 6 :

Au cours du point 6 retour de M. BAUR et arrivée de M. BARBE.

M. BAUR, M. BECKER, M. PETERMANN, M. SAPIN membre du CA de la SODEVAM ne participent pas au vote.

Membres en exercice : 59
Présents : 36
Procurations : 8
Absents : 15

A partir du point 8 :

Au cours du point 8, arrivée de M. PERRON et de M. LORENTZ

Membres en exercice : 59
Présents : 38
Procurations : 8
Absents : 13

Pour le vote du point 10 :

M. BARBE (PDG de Trans Fensch) ne participe pas à la prise d'acte.

Membres en exercice : 59
Présents : 38
Procurations : 8
Absents : 13

A partir du point 13 :

Au cours du point 13, arrivée de Mme CEDAT-VERGNE

Membres en exercice : 59
Présents : 39
Procurations : 8
Absents : 12

A partir du point 21 :

Au cours du point 21, sortie de M. FERRERO

Membres en exercice : 59
Présents : 38
Procurations : 8
Absents : 13

La séance est levée à 19h05.

Assistaient en outre :

Mme AUBURTIN-COLNOT Isabelle, directrice générale du SMiTU
M. ANDRE Cédric, directeur adjoint du SMiTU
M. DIMEL Sébastien, responsable des finances du SMiTU
M. VAUTRELLE Alexandre, responsable juridique du SMiTU
Mme SCHLIENGER Sylvaine, chargée de mission PDU et Citézen du SMiTU
M. DEFAZIO Jérémy, chargé de communication et marketing du SMiTU

POINT 15 – DELIBERATION N° 2019/74 – LANCEMENT D'UN MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE INFRASTRUCTURE LIGNES, SYSTEMES, ET P+R

Il est proposé, dans la continuation du projet Citézen, de lancer un marché de maîtrise d'œuvre (MOE) pour la réalisation des travaux de voiries (hors travaux île de la gare de Thionville), des P+R et la mise en place des systèmes (SAEIV, distributeurs de titres, ...).

La mission de maîtrise d'œuvre a pour vocation de permettre d'apporter une réponse architecturale, technique et économique au programme.

Elle vise principalement à assurer la conception du projet objet du marché en conformité avec les objectifs de la maîtrise d'ouvrage, d'assister la passation puis de diriger l'exécution des marchés de travaux, de proposer leur règlement et d'assister lors des opérations de réception ainsi que pendant la période de garantie de parfait achèvement.

Au-delà des aspects de conception et de réalisation, le maître d'œuvre assistera le SMiTU dans l'élaboration et l'instruction des dossiers réglementaires nécessaires.

La prestation finira 12 mois après la fin des travaux (garantie de parfait achèvement) et la mise en service prévue fin 2025.

Il est donc proposé que les membres du comité syndical approuvent la décision de lancer ce marché, sachant que la décision de lancer ledit marché public relève de la compétence du Président du SMiTU conformément à la délibération du Comité Syndical en date du 25 octobre 2017 relative à la délégation permanente accordée au Président.

Les crédits sont inscrits au budget 2019.

Le Bureau Syndical en date du 27 novembre et la commission TCSP du 12 décembre ont donné un avis favorable.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de voiries, des P+R et la mise en place des systèmes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical, décide d'approuver le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de voiries, des P+R et la mise en place des systèmes.

Pour extrait conforme,
A Yutz, le 19 Décembre 2019
Président



Roger SCHREIBER